

ACERSE - Prise de position et recommandations sur l'axe *Recherche* du CaCha-CE Août 2016

En suite du document *Prise de position et recommandations sur l'axe Recherche du CaCha-CE* produit par l'ACERSE en juin 2016, une rencontre a été organisée entre les membres du groupe Relève et une délégation de l'ACERSE. Cette rencontre a permis de partager les points de vue et d'explicitier les prises de décisions respectives.

Nous transmettons, pour la discussion en Collège des profs du 1^{er} septembre 2016, les positions et propositions de l'ACERSE réajustées. Elles se déclinent un 5 points présentés et commentés ci-dessous.

- a) **L'ACERSE se positionne pour un maintien de 30 % de recherche dans les CaCha CE.**
- b) **L'ACERSE tient à défendre l'existence d'un cahier des charges identique pour tous les CE.**
- c) **L'ACERSE demande une extension du concept de « Recherche » pour y inclure des activités de production de savoirs et de développement des formations jusqu'ici ignorées dans un certain nombre des rapports d'activités des CE.**
- d) **L'ACERSE demande une considération effective des possibilités et propositions de participation à des projets de recherche, des publications et des manifestations scientifiques en collaboration avec l'équipe de rattachement du CE.**
- e) **L'ACERSE souscrit à la proposition que les différentes considérations susmentionnées soient intégrés « dans le Document de référence CE pour que ce dernier permette réellement de fonctionner comme une référence et que la diversité des profils des CE soit mieux reconnue ».**

L'ACERSE assume le fait que l'activité de recherche peut par périodes être moins intense au profit des enseignements et de l'implication institutionnelle. Cela ne doit cependant pas induire une réduction dans le cahier des charges du pourcentage consacré à la recherche dans le CaCha-CE, car cela risque de:

- **supprimer les opportunités de faire de la recherche pour les CE ;**
- **amener progressivement à la création de deux profils de CE (un « recherche » et un « enseignement-gestion »).** Une des causes identifiées du plafond de verre à l'université (ces freins invisibles qui empêchent les femmes de faire carrière) se situe précisément sur la distinction : « orientation recherche » vs « orientation enseignement – gestion ».
- **créer une désarticulation de l'enseignement et de la recherche, alors qu'il s'agit d'une focale majeure de l'enseignement universitaire ;**
- **augmenter en contrepartie la part d'enseignement** alors que 1) l'enseignement en SSED doit être offert par une multitude d'acteurs, et 2) si la part « recherche » n'est pas intégralement honorée, c'est bien souvent parce que le CE assume de nombreuses autres tâches peu ou pas identifiées, ni valorisées dans son CaCha de production de savoirs et de développement des formations notamment.

Il est alors peu plausible de penser que diminuer le pourcentage de recherche aidera le CE à honorer cette part de son cahier des charges. Par ailleurs, cette réduction paraît difficilement réversible : en effet, compte tenu des besoins institutionnels (comités de programme, plans d'étude,...), où trouver,

en période de contraintes budgétaires, les forces nécessaires pour reprendre le cas échéant les charges d'enseignement supplémentaires ?¹.

L'extension explicite du concept de recherche permettrait d'une part de visibiliser des activités à caractère scientifique qui ne sont pas « comptabilisées » dans les rapports d'activité parce que ne figurant pas dans les critères actuels. Elle permettrait aussi d'orienter autrement lesdits rapports dans la mesure où ceux-ci sont jusqu'ici, la plupart du temps, rédigés par les CE eux-mêmes selon une conception trop restrictive (« classique ») de la recherche. Cela présuppose, corollairement, une réflexion plus approfondie en ce qui concerne la nature des activités réalisées par les CE pouvant être articulées à la recherche au sein de chaque équipe (ou sous-groupe), voire dans la section comme un tout.

Comme la commission Relève, l'ACERSE accorde ainsi une grande importance à l'axe Recherche dans le cahier des charges des CE. Dans ce sens, l'ACERSE pense qu'il faut également mettre l'accent, lors du renouvellement, sur un bilan concernant la mise en place des conditions nécessaires et effectives à la réalisation des 30% de recherche du cahier des charges du CE dans une perspective large, plutôt que réduire la part de recherche. Cela peut impliquer, comme le mentionne le document de la commission de Relève « *de modifier les conditions institutionnelles pour s'assurer qu'elles permettent au CE d'honorer son mandat* », donc de réaménager dans certains cas les charges d'enseignement² et de gestion, en concertation avec les comités de programme concernés.

ACERSE/août 2016

¹ Nous constatons par ailleurs que la régulation des cahiers charges des CE n'est envisagée que dans le sens d'une réduction du temps de recherche, non dans le sens d'une éventuelle augmentation (tout en gardant la spécificité du cahier des charges de CE).

² Non dans le sens d'une diminution des heures d'enseignement, mais dans le sens d'une réduction du morcellement de l'emploi du temps inhérent à certaines charges d'enseignement, peu propice à la recherche.